



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU MALI

TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE
LA FORMATION DES FORMATEURS DANS LE CADRE DE
L'INTRODUCTION DU BALLON DE TAMPONNEMENT INTRA UTERIN
« UBT ELLAVI » DANS LA GESTION DE L'HEMORRAGIE DU POST
PARTUM PAR ATONIE UTERINE AU MALI**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'Ordre des Médecins du Mali est un établissement public à caractère professionnel, créé par la Loi n°2017-030 du 14 juillet 2017 et doté de personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe tous les médecins qui exercent leur activité professionnelle au Mali et est administré par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et ses représentants au niveau des Régions (CROM), des Cercles et des Communes. Il réglemente et encadre la profession médicale au Mali.

Selon l'article 3 de sa loi de création, l'Ordre des Médecins du Mali a pour mission l'organisation et la représentation des personnes physiques et morales exerçant les professions de médecin sur toute l'étendue du territoire national. A ce titre, il est chargé de veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice des professions médicales.

Le CNOM gère l'ensemble des Médecins qui exercent leur art sur le territoire national aussi dans le domaine public que privé y compris les cadres actifs des armées.

Au Mali, le secteur public et privé travaille dans le cadre du partenariat public – privé pour le bien-être de la population, en particulier pour l'atteinte des Objectifs pour le Développement Durables (ODD), et plus spécifiquement, dans le cadre la protection de la santé de la mère et de l'enfant qui a toujours constitué une priorité de santé publique appuyée par une volonté politique soutenue.

Malgré cette volonté politique à concrétiser ses objectifs, en adoptant des politiques et programmes visant à réduire les inégalités et assurer une vie de qualité à l'ensemble des citoyens notamment les mères, les femmes continuent encore à succomber en donnant la vie, suite à des complications qui peuvent être efficacement prises en charge dans tout système de santé doté d'un personnel qualifié et d'équipements adaptés pour la gestion des urgences du postpartum en particulier l'hémorragie.

La motivation principale de cette initiative du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali est l'accélération des processus visant à faire baisser de façon drastique le taux de la mortalité maternelle par hémorragie du post partum surtout suite à l'atonie utérine en république du Mali en commençant par les CSCOM prioritaires et maternités rurales de Kayes et de Bamako.

La technique proposée pour soutenir cette initiative projet du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali est l'introduction du Ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » pour une gestion efficace et efficiente des hémorragies du post partum surtout par atonie utérine.

Bien vrai que le tamponnement intra utérin soit une pratique bien connue dans la gestion des hémorragies du post partum surtout par atonie utérine, « UBT-ELLAVI » reste une innovation et un nouveau dispositif pour le Mali.

Ainsi pour la réussite de cette initiative introductive du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » au Mali, il est opportun pour le Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali d'organiser des séances de formation des formateurs nationaux, qui a leur tour

prendront le relai pour une formation en masse au niveau opérationnel (régional, district, aire de santé) et facilité ainsi la mise en échelle du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI ».

L'apport d'un Consultant International ayant beaucoup de recul dans l'art d'utiliser « UBT-ELLAVI » dans la gestion des hémorragies du post partum est inestimable pour la formation des formateurs.

C'est dans ce contexte que le CNOM souhaite recruter un consultant international qui sera chargé de former des formateurs nationaux sur l'introduction du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » au Mali.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION :

Objectif général :

Constituer un pool de formateur nationaux à partir du transfert de compétence d'un Consultant International dans la gestion des hémorragies du post partum en utilisant le ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI ».

Objectifs Spécifiques :

De façon spécifique, il s'agit de :

- Former 25 formateurs nationaux qui s'occuperont à leur tour de la formation des praticiens du niveau opérationnel (Région, district, aire de santé) dans l'art d'utiliser le ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » en cas d'hémorragie du post partum par atonie utérine ;
- Faire bénéficier d'un réel transfert de compétence sur le ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » et actualiser les différentes méthodes disponibles pour gérer les hémorragies du post partum surtout par atonie utérine ;
- Faire maîtriser avec des illustrations visuelles les différentes étapes d'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » ;
- Faire reconnaître les limites du ballon de tamponnement intra utérin et la conduite à tenir dans ces cas.

3. RÉSULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les 25 formateurs des formateurs dans l'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » sont prêts à être déployer sur le territoire national ;
- La maîtrise totale du dispositif de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » est acquise
- Des outils adaptés à la formation des agents sur tout le territoire du Mali pour l'utilisation de « UBT ELLAVI », sont disponibles.

4. MÉTHODOLOGIE :

Le Consultant travaillera étroitement avec un Comité de suivi de la mission mis en place à l'effet. Ce Comité, présidé par le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali ou son représentant, sera constitué par les membres désignés à cet effet.

Il travaillera avec le Comité de suivi dans le cadre d'une prise de connaissance et de la collecte des informations et documents ainsi que toutes autres parties prenantes susceptibles de l'appuyer dans sa mission.

La mission se déroulera en trois (03) phases, à savoir :

Phase 1 : préparatoire de la mission.

Elle comprendra au moins les trois (03) étapes suivantes.

Étape 1 : Réunion de démarrage

A l'entame de la mission, le Consultant conviendra d'une date de réunion d'introduction avec le prescripteur de la mission et transmettra à cette fin le chronogramme de sa mission. Le consultant conviendra par la suite des personnes ressources à visiter avec le Comité de suivi.

En outre au terme de cette réunion de démarrage, les termes de référence (TDR) de la mission de consultations seront validés.

Étape 2 : Revue documentaire

Au cours de cette étape, le consultant procédera à passer en revue l'essentiel de la documentation concernant le ballon de tamponnement intra utérin « UBT – ELLAVI » à travers le monde et aussi les études les plus récentes à son sujet.

Étape 3 : Cadrage de la mission

Pour atteindre les objectifs de la mission, le Consultant devra compléter sa démarche méthodologique au regard des résultats des actualités des dernières revues de la littérature. Le consultant proposera alors le canevas indicatif de la démarche à suivre.

A la fin de cette étape, un rapport de cadrage comportant les indications suscitées sera élaboré, et validé par le Comité de suivi.

Phase 2 : Élaboration des manuels de formation

Le consultant est tenu à ce niveau d'élaborer des manuels pour les formateurs nationaux, qui leur serviront de guide de formation au niveau opérationnel.

Phase 3 : Formation (Théorique en salle et pratique sur le terrain)

Le consultant procédera à la formation en salle des 25 formateurs nationaux avec des mannequins à l'appui.

La formation des 25 formateurs nationaux se fera lors d'un atelier de retraite de travail de **cinq (05) jours** hors de Bamako organisé par L'Ordre.

Dans les trois (03) jours suivant l'atelier, le consultant devra déposer la version finale du Rapport de formation.

5. MANDAT DU CONSULTANT :

Les tâches du consultant sont :

1. La proposition d'une méthodologie détaillée de la mission en proposant les personnes ressources ;
2. Mettre à disposition le manuel de formation des formateurs ;
3. Mettre à disposition le manuel d'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin ;
4. Procéder à la formation théorique et pratique des 25 formateurs nationaux ;
5. Le dépôt de la version finale du rapport de formation (papier et électronique).

6. PROFIL DU CONSULTANT :

Le consultant doit :

- Être une société de conception du ballon de tamponnement intra utérin ou un expert dans le domaine des ballons de tamponnement intra utérin reconnu internationalement.
- Disposer d'au moins trois (03 ans) d'expertise confirmée dans le domaine des ballons de tamponnement intra utérins.
- Avoir animé au moins deux (02) formations des formateurs dans le cadre du ballon de tamponnement intra utérin ;
- Avoir réalisé des missions à l'international dans le cadre du ballon de tamponnement intra utérin.

7. MODALITÉ DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comprendre, pour l'essentiel :

- Une proposition technique comprenant à minima :
 - Une note de compréhension de la mission,
 - Une proposition méthodologique de réalisation de la mission, les outils et tâches spécifiques et le planning de la mission,
 - L'équipe clé pour réaliser la mission composée d'au moins :
 - ✓ D'un Consultant senior ;
 - ✓ Et ou d'un assistant au consultant senior.
 - Les attestations de bonne fin d'exécution de deux (02) missions similaires dans la sous-région ou en international,
 - Les CV des experts proposés.

- Une proposition financière libellés en Francs CFA.

La consultation sera réalisée en trente (30) jours calendaires.

8. MÉTHODE DE SÉLECTION :

La sélection se ferait par Consultation restreinte d'au moins trois (3) dossiers régulièrement à jour des normes maliennes. Les soumissionnaires disposeront d'un délai de dix (10) jours pour déposer leurs offres au niveau du CNOM.

Après analyse et évaluation des offres proposées, le Cabinet retenu sera informé pour poursuivre le reste du processus avec le CNOM.

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode « qualité - coût ».

9. DATE ET DURÉE DE LA CONSULTATION :

- ✓ La consultation sera réalisée en trente (30) jours calendaires.

10. SOURCE DE FINANCEMENT :

Le financement de la consultation sera pris en charge par l'UMRSS sur la subvention de la fondation privée.

11. INTRANTS À FOURNIR PAR LE CNOM

Le consultant aura à sa disposition les documents ci-après :

- Les textes réglementaires régissant la profession (Loi, Règlement intérieur, etc.) ;
- Esquisses des procédures opérationnelles standardisées existant le cas échéant ;
- Les outils de travail existant le cas échéant ;
- Les Politiques normes et procédures PNP en santé de la reproduction au Mali ;
- Tout autre document jugé nécessaire pour la réussite de la mission.

12. PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque consultant devra fournir une proposition d'offre technique et une proposition d'offre financière séparée.

Les offres devront être déposées au secrétariat de l'Ordre des Médecins du Mali au plus tard le **15 Janvier 2025** à 16 heures 00 à l'adresse ci-dessous :

Ordre des Médecins du Mali
Hamdallaye ACI 2000 BP E 674
Bamako – Mali
Tél : (00223) 20 22 20 58

Ou par voie électronique : ordredesmedecinsmali@gmail.com